



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 4 septembre 2012

18. Bureau des commissaires du MÉMO – remboursement des dépenses de fonction – juin 2012

Document déposé : Rapport A-34-1975 en date du 13 août 2012 de
M. Daniel Duranleau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant les dépenses de fonction des commissaires du MÉMO pour le mois de juin 2012;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les dépenses des commissaires du MÉMO pour le mois de juin 2012, telles qu'elles sont présentées dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 18 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal du 4 septembre 2012.

M^e France Pedneault
Secrétaire générale

FP/sb



**Commission
scolaire
de Montréal**

A 34-1975

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction (Commissaires)

UNITÉ :

Bureau de la présidence


DATE :

Le 13 août 2012

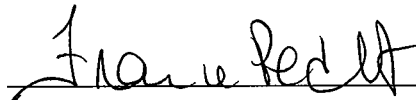
NOM DE L'AUTEURE :

Diane De Courcy

SIGNATURE :



**SIGNATURE
SERVICE/RÉSEAU :**



M^e France Pedneault

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 6. 4. 1 du Règlement 2011-1, l'autorisation de la dépense de fonction de 562.09 \$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 6. 4. 1 – AUTORISATION

